



BUREAU DU CONSEIL

**Au Conseil intercommunal
de l'ASIPE**

Payerne, le 31 août 2021

**Préavis 06/2021 - Indemnités des membres du Conseil intercommunal de l'ASIPE
Législature 2021 - 2026**

Mesdames, Messieurs,

Il appartient au Conseil intercommunal de l' ASIPE de fixer le montant des indemnités de ses membres pour la législature 2021-2026, ceci sur proposition du bureau.

Après comparaison avec les indemnités pratiquées dans les législatifs communaux, le bureau a décidé de vous proposer de reconduire les montants de la précédente législature, à savoir :

Membre du Conseil intercommunal	Fr. 30.00 par séance
Président	Fr. 100.00 par séance
Commissions (gestion, bureau, règlement ou autres)	Fr. 30.00 par séance et par membre
Secrétaire	Si employé(e) dans un Etablissement scolaire de Payerne et Environs ou auprès de l'ASIPE, comptabilise ses heures. Sinon Fr. 200.00 par séance (PV et travail de bureau compris)

En vous remerciant de bien vouloir accepter ces propositions d'indemnités, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Le Président :
Philippe Charmoy



La Secrétaire :
Nadège Bulliard